



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION,  
DE LA MODERNISATION  
DE L'ADMINISTRATION,  
*en charge du numérique*

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 41647 / MEA / DGEE / DIR

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION  
ET DES ENSEIGNEMENTS

PIRAE, le 10 AOUT 2021

*Le Directeur général*

**Objet** : Information et recommandations d'usage - Cas COVID confirmé dans la classe de votre enfant (année scolaire 2021/2022)

Madame, Monsieur, chers parents.

Ce courrier vous est adressé suite à la confirmation d'un cas COVID positif dans la classe de votre enfant. Aussi, nous vous prions de suivre la procédure officielle, établie en accord avec les services de Santé, décrite ci-dessous.

**Votre enfant est pour l'instant considéré comme simple sujet contact.** Vous ne serez contacté par le Bureau de Veille Sanitaire de la Direction de la Santé (BVS) que si nécessaire.

**Si votre enfant est interne,** avec votre accord écrit, il pourra procéder à un premier dépistage sous la forme d'un auto- test sous la supervision du personnel infirmier de l'établissement avant de vous être remis ou d'être confié à son correspondant.

**Quel que soit le régime de scolarité de votre enfant,** durant les dix prochains jours, il vous est donc recommandé de surveiller chez lui l'apparition éventuelle de symptômes : fièvre, fatigue importante, courbatures, douleurs abdominales et/ ou diarrhées, maux de tête, maux de gorge, conjonctivite, toux, perte de goût et/ ou d'odorat, ainsi que toute plainte inhabituelle dont il pourrait vous faire part. Dans le même temps, vous devrez veiller à ce qu'il applique strictement les gestes barrières usuels (port du masque, lavage des mains, ...). Il vous est également conseillé de lui faire réaliser un test dans un centre de dépistage et/ ou de l'emmener consulter le médecin traitant ou le dispensaire.

**En cas d'apparition de symptômes** chez votre enfant, il vous est conseillé de l'accompagner dans un centre de dépistage le plus rapidement possible. Pour toute information, vous pouvez joindre la plateforme du BVS au 40 455 000.

**Si votre enfant présente une maladie chronique avec un suivi carnet rouge** par un médecin spécialiste, il vous est recommandé d'informer ce dernier de la situation afin qu'il puisse décider de la possibilité du maintien scolaire ou d'une éviction par précaution.

Plus que jamais, nous vous rappelons l'importance de l'application des gestes barrières au quotidien. **A partir de 12 ans, la vaccination demeure le meilleur moyen de se protéger, de protéger les autres et ainsi, de freiner la propagation du virus.**

En vous remerciant pour votre précieuse collaboration.

**Copies :**

MEA 1  
DGEE 1

Pour la Ministre et par délégation

Eric TOURNIER

